

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 12 juillet 2019

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 8, 9, 10 et 11 juillet 2019**

**2019 DAC 760** Budget Participatif édition 2014 : Subvention (10.000 euros) et convention de soutien à l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris relatif au projet Avenue du Street Art, édition 2019.

**M. Christophe GIRARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2016 SG 14 en date du 14 juin 2016 par lequel Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de coopération avec le Département de la Seine-Saint-Denis, les EP de Territoire Plaine Commune et Terres d'Envol pour l'accompagnement de la candidature de Paris au JOP 2024 ;

Vu le projet de délibération, en date du 25 juin 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de conclure une convention avec l'Office de tourisme de Plaine Commune Grand Paris relatif au projet Avenue du Street Art 2019 ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer la convention de soutien à l'Office de tourisme Plaine Commune Grand Paris relatif au projet Avenue du Street Art 2019.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à procéder au versement de la subvention prévue par la convention fixée à 10 000 euros. SIMPA n° 190488 / 2019-08624

Article 3 : La dépense sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville de Paris, exercice 2019 et suivants.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

**Anne HIDALGO**